



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLOTILDE-DE-HORTON  
M.R.C. ARTHABASKA

Le conseil de la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton siège en séance ordinaire en date du 18 novembre 2025, à 19 h au bureau municipal situé au 17, route 122 à Sainte-Clotilde-de-Horton.

À laquelle sont présents :

Madame Julie Ricard	Mairesse
Monsieur Daniel Massie	Conseiller siège n° 1
Madame Marlène Langlois	Conseillère siège n° 2
Monsieur Louis Turcotte	Conseiller siège n° 3
Monsieur Richard Gélinas	Conseiller siège n° 4
Madame Mélanie Guenet	Conseillère siège n° 5
Monsieur Pascal Lemire	Conseiller siège n° 6

Est aussi présent : Monsieur Michael Bernier, directeur général et greffier-trésorier.

#### **ORDRE DU JOUR**

1. OUVERTURE DE LA SESSION
  - 1.1. Compte-rendu de la mairesse
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
  - 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2025
  - 3.2. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 novembre 2025
4. FINANCE
  - 4.1. Autorisation des comptes à payer
  - 4.2. Annulation du compte à recevoir
  - 4.3. Autorisation de produire la reddition de compte pour le programme PPFSSR
5. ADMINISTRATION
  - 5.1. Engagement de la Municipalité à favoriser les achats locaux
  - 5.2. Changement des gestionnaires autorisés au compte Vidéo-tron
  - 5.3. Changement des gestionnaires autorisés au compte Beneva
  - 5.4. Changement des gestionnaires autorisés au compte d'Hydro-Québec
  - 5.5. Changement des gestionnaires autorisés au compte de Maskatel
  - 5.6. Autorisation d'accès au compte courant Desjardins pour Mme Isabelle Côté
  - 5.7. Ajout de Mme Isabelle Côté comme personne autorisée à effectuer les dépôts de la Municipalité
  - 5.8. Autorisation de formation pour le conseil sans papier
  - 5.9. Demande de contribution financière pour soutenir les Cuisines Collectives des Bois-Francs

- 5.10. Autorisation de présenter une demande d'aide financière au programme Emploi été Canada
- 5.11. Décision du conseil concernant le règlement de taxation 127 pour le rang des Chalets 4895
- 5.12. Autorisation de signer l'acte notarié pour le Parc du Pont Rouge
- 5.13. Autorisation de signer l'avenant de l'entente promoteur pour le développement des Berges
- 5.14. Nomination des élus siégeant sur les divers comités de la Municipalité
- 5.15. Autorisation de destruction des archives municipales
- 5.16. Demande d'aide financière de la Fabrique Ste-Marguerite-Bourgeois
- 5.17. Entérinement de l'augmentation du salaire des élus municipaux pour l'année financière 2025
- 5.18. Adoption du calendrier des séances du Conseil pour l'année 2026
- 5.19. Renouvellement du contrat avec la SPAD
- 5.20. Fermeture du bureau municipal pour la période des fêtes
- 5.21. Nomination de la mairesse suppléante
- 5.22. Autorisation d'achat pour les calendriers des collectes 2026
- 5.23. Demande de don de la Croix Rouge Canadienne
- 5.24. Demande de Loisirs Ste-Clotilde pour l'activité de la guignolée
- 5.25. Demande de gratuité pour le prêt d'équipement par Loisirs Ste-Séraphine
- 5.26. Bonification des conditions de travail des employés municipaux
- 5.27. Autoriser Mme Catherine Basque comme représentante de la Municipalité pour les demandes de commandites
- 5.28. Modification du règlement numéro 58 constituant un comité consultatif d'urbanisme
- 6. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE
  - 6.1. Embauche de M. Philippe Nadeau à titre de pompier volontaire
- 7. TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS
  - 7.1. Autorisation d'achat d'une lampe de poche
  - 7.2. Autorisation de signer l'avenant pour la réfection de la route de la Rivière de l'Est
- 8. URBANISME
  - 8.1. Dépôt de la liste des permis du mois d'octobre 2025
  - 8.2. Adoption de la résolution 25-1019
  - 8.3. Adoption de la résolution 25-1020
- 9. LOISIRS
  - 9.1. Adoption du comité MADA
  - 9.2. Autorisation de présenter une demande d'aide financière au programme Circonflexe
  - 9.3. Autorisation de présenter une demande d'aide financière à Loisirs Sports Centre-du-Québec
  - 9.4. Autorisation de présenter une demande dans le cadre du programme Pêche en herbe
- 10. VARIA
  - 10.1. Renouvellement adhésion FQM 2026
  - 10.2. Demande de droit de passage Club motoneige ARDAD
- 11. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 12. LEVÉE D'ASSEMBLÉE

## 1. OUVERTURE DE LA SESSION

---

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président d'assemblée à 19 h.

### 1.1. Compte-rendu de la mairesse

Madame la mairesse donne le compte-rendu aux citoyens de ce qui a été réalisé dans le dernier mois. Elle invite également les citoyens à participer au lancement de la politique MADA qui se tiendra le 25 novembre prochain et souligne que la **Grande semaine des tout-petits** est présentement en cours, rappelant que la municipalité apporte son appui à cette initiative.

25-1105

## 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

---

**CONSIDÉRANT QUE** la lecture de l'ordre du jour a été faite.

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et de laisser le point varia ouvert.

Proposeur : Mélanie Guenet

Appuyeur : Pascal Lemire

**Adopté à l'unanimité.**

25-1106

## 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

---

### 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2025

**CONSIDÉRANT QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2025 qui s'est déroulée à 19 h a été remis aux élus ;

**CONSIDÉRANT QUE** celui-ci correspond aux décisions prises par les élus lors de ladite assemblée.;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2025 qui s'est déroulée à 19 h.

Proposeur : Richard Gélinas

Appuyeur : Louis Turcotte

**Adopté à l'unanimité.**

25-1107

### 3.2. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 novembre 2025

**CONSIDÉRANT QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 novembre 2025 qui s'est déroulée à 19 h a été remis aux élus ;

**CONSIDÉRANT QUE** celui-ci correspond aux décisions prises par les élus lors de ladite assemblée ;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 novembre 2025 qui s'est déroulée à 19 h.

Proposeur : Marlène Langlois

Appuyeur : Daniel Massie

**Adopté à l'unanimité.**

#### 4. FINANCE

---

**25-1108**

##### 4.1. Autorisation des comptes à payer

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil prend acte de la liste des comptes payés datée du 18 novembre 2025 en vertu des dépenses incompressibles ainsi que de la délégation d'autoriser des dépenses et d'autoriser des paiements du directeur général et greffier-trésorier en conformité selon le règlement n° 118 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la liste des comptes à payer au montant de 263 613.63 \$ en date du 18 novembre 2025 a été analysée par le personnel administratif ;

**CONSIDÉRANT QUE** la rémunération et les remises aux employés ont été remises au conseil municipal soit pour un montant de 32 813.70 \$ ;

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur général greffier-trésorier, M. Michael Bernier confirme la disponibilité des crédits nécessaires:

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé que soit approuvée la liste des comptes en date du 18 novembre 2025, totalisant un montant des déboursés de 296 427.33 \$ incluant les salaires et les remises et que soit autorisé leur paiement immédiat.

Proposeur : Pascal Lemire

Appuyeur : Daniel Massie

**Adopté à l'unanimité.**

**25-1109**

##### 4.2. Annulation du compte à recevoir

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité détient un compte à recevoir au montant de **350 \$** lié à une avance de fonds accordée à Mme Johanne Allard ;

**CONSIDÉRANT QU'IL** est dans l'intérêt de la municipalité de régulariser sa comptabilité ;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé et résolu que soit annulé le compte à recevoir au montant de 350 \$.

Proposeur : Richard Gélinas

Appuyeur : Marlène Langlois

**Adopté à l'unanimité.**

**25-1110**

**4.3. Autorisation de produire la reddition de compte pour le programme PPFSSR**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a réalisé des travaux admissibles sur la rue Saint-Jean pour les trottoirs dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec pour les infrastructures locales – volet **PPFSR** ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit produire et transmettre la reddition de comptes requise afin de conserver les contributions déjà reçues ou, au besoin, retourner toute somme perçue en trop ;

**CONSIDÉRANT QU'IL** est nécessaire d'autoriser le directeur général M. Michael Bernier à compléter et transmettre les documents exigés ;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé et résolu que soit autorisé M. Michael Bernier à produire et transmettre la reddition de compte au programme PPFSSR.

Proposeur : Richard Gélinas

Appuyeur : Louis Turcotte

**Adopté à l'unanimité.**

**5. ADMINISTRATION**

---

**25-1111**

**5.1. Engagement de la Municipalité à favoriser les achats locaux**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité souhaite soutenir l'économie locale et encourager l'achat de biens et services auprès des entreprises du milieu et de la région ;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé et résolu que la municipalité s'engage, lorsque possible et conformément aux règles en vigueur, à privilégier les achats locaux pour ses biens et services, et à promouvoir cette pratique au sein de son organisation.

Proposeur : Mélanie Guenet

Appuyeur : Daniel Massie

**Adopté à l'unanimité.**

25-1112

5.2. Changement des gestionnaires autorisés au compte Vidéotron

**CONSIDÉRANT QUE**

la municipalité souhaite mettre à jour les personnes autorisées à gérer le compte fournisseur Vidéotron ;

**EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé et résolu que tous les noms actuellement associés au compte soient retirés et remplacés par les personnes suivantes :

- Michael Bernier, directeur général et greffier-trésorier
- Stéphanie Roy, greffière-trésorière adjointe

Il est également résolu que le fournisseur reconnaisse ces personnes comme les représentants officiels de la municipalité pour toutes transactions et communications liées au compte.

Proposeur : Pascal Lemire

Appuyeur : Marlène Langlois

**Adopté à l'unanimité.**

25-1113

5.3. Changement des gestionnaires autorisés au compte Beneva

**CONSIDÉRANT QUE**

la municipalité souhaite mettre à jour les personnes autorisées à gérer le compte fournisseur de Beneva ;

**EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé et résolu que tous les noms actuellement associés au compte soient retirés et remplacés par les personnes suivantes :

- Michael Bernier, directeur général et greffier-trésorier
- Stéphanie Roy, greffière-trésorière adjointe

Il est également résolu que le fournisseur reconnaisse ces personnes comme les représentants officiels de la municipalité pour toutes transactions et communications liées au compte.

Proposeur : Mélanie Guenet

Appuyeur : Louis Turcotte

**Adopté à l'unanimité.**

25-1114

5.4. Changement des gestionnaires autorisés au compte d'Hydro-Québec

**CONSIDÉRANT QUE**

la municipalité souhaite mettre à jour les personnes autorisées à gérer les comptes fournisseurs d'Hydro-Québec ;

**EN CONSÉQUENCE,**

tous les noms actuellement associés au compte soient retirés et remplacés par les personnes suivantes :

- Michael Bernier, directeur général et greffier-trésorier
- Stéphanie Roy, greffière-trésorière adjointe

Il est également proposé et résolu que le fournisseur reconnaisse ces personnes comme les représentants officiels de la municipalité pour toutes transactions et communications liées au compte.

Proposeur : Marlène Langlois

Appuyeur : Daniel Massie

**Adopté à l'unanimité.**

25-1115

5.5. Changement des gestionnaires autorisés au compte de Maskatel

**CONSIDÉRANT QUE**

la municipalité souhaite mettre à jour les personnes autorisées à gérer les comptes fournisseurs du Groupe Maskatel ;

**EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé et résolu que tous les noms actuellement associés au compte soient retirés et remplacés par les personnes suivantes :

- Michael Bernier, directeur général et greffier-trésorier
- Stéphanie Roy, greffière-trésorière adjointe.

Il est également proposé et résolu que le fournisseur reconnaisse ces personnes comme les représentants officiels de la municipalité pour toutes transactions et communications liées au compte.

Proposeur : Mélanie Guenet

Appuyeur : Richard Gélinas

**Adopté à l'unanimité.**

25-1116

5.6. Autorisation d'accès au compte courant Desjardins pour Mme Isabelle Côté

**CONSIDÉRANT QUE**

la municipalité souhaite autoriser l'adjointe administrative Mme Isabelle Côté à accéder compte courant Desjardins pour mener à bien ses tâches au travail ;

**EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé et résolu qu'Isabelle Côté, adjointe administrative, soit autorisée à effectuer toutes opérations nécessaires liées à ce compte dans le cadre de ses fonctions, en complément des personnes déjà autorisées.

Proposeur : Pascal Lemire

Appuyeur : Daniel Massie

**Adopté à l'unanimité.**

25-1117

5.7. Ajout de Mme Isabelle Côté comme personne autorisée à effectuer les dépôts de la Municipalité

**CONSIDÉRANT QUE**

la municipalité souhaite autoriser une personne supplémentaire à effectuer des dépôts au compte bancaire de la municipalité ;

**EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé et résolu qu'Isabelle Côté soit autorisée à effectuer **tous les dépôts bancaires** au nom de la municipalité, en complément des personnes déjà autorisées à la Caisse Desjardins.

**Il est également proposé et résolu** que l'institution financière reconnaisse cette personne comme représentante officielle de la municipalité pour cette opération.

Proposeur : Mélanie Guenet

Appuyeur : Louis Turcotte

**Adopté à l'unanimité.**

25-1118

5.8. Autorisation de formation pour le conseil sans papier

**CONSIDÉRANT QUE**

la municipalité souhaite poursuivre l'utilisation du logiciel Conseil sans papier pour la tenue des séances du conseil ;

**CONSIDÉRANT QU'**

aucun employé n'est actuellement formé pour gérer ce système ;

**EN CONSÉQUENCE,** il est résolu que le conseil municipal autorise la formation au montant de 5 832 \$, plus les taxes applicables. Les trois employés sont : M. Michael Bernier, Mme Stéphanie Roy et Mme Isabelle Côté et ceux-ci pourront alors assurer la gestion sécuritaire et efficace du logiciel Conseil sans papier.

Proposeur : Mélanie Guenet Appuyeur : Marlène Langlois

**Adopté à l'unanimité.**

**25-1119**

**5.9. Demande de contribution financière pour soutenir les Cuisines Collectives des Bois-Francis**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu une demande de contribution financière de la part des Cuisines Collectives des Bois-Francis ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité offre déjà gratuitement la location des locaux, des équipements de la cuisine et permet l'utilisation des épices de bases ;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé et résolu que le conseil municipal n'autorise pas de don en argent, mais autorise de poursuivre le prêt des locaux, des équipements et la mise à disposition des épices de base pour soutenir la cuisine collective.

Proposeur : Louis Turcotte

Appuyeur : Richard Gélinas

**Adopté à l'unanimité.**

**25-1120**

**5.10. Autorisation de présenter une demande d'aide financière au programme Emploi été Canada**

Fait également état que Julie Ricard se retire de la discussion et du vote concernant ce point en raison d'un conflit d'intérêts.

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire soutenir le bon fonctionnement du camp de jour en obtenant un financement pour ses emplois ;

**CONSIDÉRANT QU'IL** est nécessaire d'autoriser une personne à soumettre la demande officielle.

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé et résolu que le conseil municipal autorise la coordonnatrice en loisirs, Mme Catherine Basque, à préparer et présenter la demande financière au Programme emploi été Canada au nom de la municipalité pour le financement des emplois du camp de jour.

Proposeur : Pascal Lemire

Appuyeur : Richard Gélinas

**Adopté à l'unanimité.**

**25-1121**

5.11. Décision du conseil concernant le règlement de taxation 127 pour le rang des Chalets

**CONSIDÉRANT QU'UNE** taxe a été identifiée pour le règlement d'emprunt no 127, mais n'a pas été ajoutée au règlement de taxation de l'année 2025 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil estime qu'il est approprié de ne pas percevoir cette taxe dans les circonstances ;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé et résolu que le conseil municipal n'ajoute pas cette taxe aux contribuables pour l'année 2025 et que le versement du règlement soit réparti sur une année supplémentaire.

Proposeur : Pascal Lemire

Appuyeur : Louis Turcotte

**Adopté à l'unanimité.**

**25-1122**

5.12. Autorisation de signer l'acte notarié pour le Parc du Pont Rouge

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit procéder à la signature d'un acte notarié relatif au parc du Pont Rouge ;

**CONSIDÉRANT QU'IL** est nécessaire d'autoriser le directeur général et la mairesse à agir au nom de la municipalité pour cet acte ;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé et résolu que le conseil municipal autorise M. Michael Bernier, directeur général et greffier-trésorier ainsi que Mme Julie Ricard, mairesse, à signer l'acte notarié au nom de la municipalité et à accomplir toutes démarches nécessaires pour sa validation.

Proposeur : Richard Gélinas

Appuyeur : Mélanie Guenet

**Adopté à l'unanimité.**

**25-1123**

5.13. Autorisation de signer l'avenant de l'entente promoteur pour le développement des Berges

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit procéder à la signature de l'avenant de l'entente promoteur relatif pour le développement des Berges ;

**CONSIDÉRANT QU'IL** est nécessaire d'autoriser le directeur général et la mairesse à agir au nom de la municipalité pour cet acte ;

**EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé et résolu que le conseil municipal autorise M. Michael Bernier, directeur général et greffier-trésorier ainsi que Mme Julie Ricard, mairesse, à signer l'avenant au nom de la municipalité et à accomplir toutes démarches nécessaires pour sa validation.

Proposeur : Marlène Langlois

Appuyeur : Pascal Lemire

**Adopté à l'unanimité.**

**25-1124**

**5.14. Nomination des élus siégeant sur les divers comités de la Municipalité**

**CONSIDÉRANT QUE**

le conseil municipal souhaite assurer la représentation de la municipalité sur différents comités et instances ;

**EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé et résolu que les élus soient nommés aux comités suivants :

<b>COMITÉ</b>	<b>REPRÉSENTANTS</b>
Transport	Julie Ricard, Pascal Lemire, Richard Gélinas, Daniel Massie
Avenue Santé-Bois-Francs	Julie Ricard
Politiques sociales	Julie Ricard, Mélanie Guenet, Marlène Langlois
Ressources humaines	Julie Ricard, Mélanie Guenet, Richard Gélinas, Louis Turcotte
Comité intermunicipal incendie	Julie Ricard, Daniel Massie, Marlène Langlois
Loisirs Ste-Clotilde	Mélanie Guenet, Pascal Lemire
Corporation développement socioéconomique	Julie Ricard, Daniel Massie, Louis Turcotte
Embellissement	Mélanie Guenet, Marlène Langlois, Daniel Massie
Comité consultatif d'urbanisme	Louis Turcotte, Richard Gélinas
Copernic	Louis Turcotte
Partenaire 12-18	Marlène Langlois
Bibliothèque	Mélanie Guenet
Environnement et développement durables	Louis Turcotte, Daniel Massie
Budget participatif	Julie Ricard, Marlène Langlois, Richard Gélinas, Mélanie Guenet

Il est également résolu que ces nominations demeurent en vigueur jusqu'à nouvel avis ou jusqu'à la fin du mandat des membres du conseil.

Proposeur : Louis Turcotte

Appuyeur : Daniel Massie

**Adopté à l'unanimité.**

**25-1125**

**5.15. Autorisation de destruction des archives municipales**

**CONSIDÉRANT QUE** certaines archives municipales ont atteint la période de conservation minimale prévue par la loi et par la politique de gestion des documents ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'archiviste a soumis une liste des documents à détruire ;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé et résolu que le conseil municipal :

- **Autorise la destruction** des documents figurant sur la liste soumise par l'archiviste ;
- **Autorise la direction générale** à retenir un sous-traitant pour effectuer cette destruction, pour un montant maximal de 500 \$.

Il est également résolu que la direction générale ou le responsable des archives soit chargé de superviser la destruction conformément aux normes en vigueur.

Proposeur : Mélanie Guenet

Appuyeur : Marlène Langlois

**Adopté à l'unanimité.**

**25-1126**

**5.16. Demande d'aide financière de la Fabrique Ste-Marguerite-Bourgeoys**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a reçu la demande d'aide financière déposée par la Fabrique Ste-Marguerite-Bourgeoys au montant de 300 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil ne juge pas opportun d'accorder l'aide financière sollicitée ;

**EN CONSÉQUENCE,** il est résolu que la municipalité refuse la demande d'aide financière présentée par la Fabrique Ste-Marguerite-Bourgeoys.

Proposeur : Pascal Lemire

Appuyeur : Louis Turcotte

**Adopté à l'unanimité.**

**25-1127**

**5.17. Entérinement de l'augmentation du salaire des élus municipaux pour l'année financière 2025**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit établir annuellement la rémunération de ses élus municipaux ;

**CONSIDÉRANT QUE,** selon la réglementation en vigueur sur le traitement des élus no 94-2, une indexation de la rémunération doit être effectuée par résolution du conseil ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a procédé à l'analyse de la rémunération applicable pour l'année 2025 et un taux de 2 % basé sur l'IPC d'octobre 2024 de Statistiques Québec est considéré ;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé et résolu que la municipalité entérine la rémunération des élus pour l'année 2025, incluant une augmentation de 2 %, laquelle s'applique durant l'année en cours 2025, rétroactivement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 ;

Proposeur : Mélanie Guenet

Appuyeur : Daniel Massie

**Adopté à l'unanimité.**

**25-1128**

**5.18. Adoption du calendrier des séances du Conseil pour l'année 2026**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal doit fixer les dates de ses séances ordinaires pour l'année 2026 conformément à la réglementation en vigueur ;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de calendrier des séances a été présenté au conseil pour analyse ;

**EN CONSÉQUENCE,** il est résolu que le conseil municipal adopte le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2026, tel que présenté :

<b>Assemblée 2026</b>	<b>Heure</b>	<b>Endroit</b>
13 janvier	19 h	Salle du conseil, 17, route 122
10 février	19 h	
10 mars	19 h	
14 avril	19 h	
12 mai	19 h	
9 juin	19 h	
14 juillet	19 h	
18 août	19 h	
15 septembre	19 h	
13 octobre	19 h	
10 novembre	19 h	
8 décembre	19 h	

Il est également résolu que le calendrier de la présente résolution soit affiché conformément aux exigences légales.

Proposeur : Richard Gélinas

Appuyeur : Mélanie Guenet

**Adopté à l'unanimité.**

25-1129

5.19. Renouvellement du contrat avec la SPAD

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité bénéficie des services de contrôle animalier de la SPAD ;

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat actuel arrive à échéance le 31 décembre 2025 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal juge nécessaire de renouveler le contrat afin d'assurer la continuité des services de contrôle animalier pour la municipalité ;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé et résolu que le conseil municipal autorise le renouvellement du contrat avec le Service de contrôle animalier SPAD, pour les modalités suivantes :

Années	\$/habitant
2026	5.10 \$
2027	5.75 \$
2028	6.00 \$
2029	6.25 \$
2030	6.50 \$

Il est également résolu que Mme Julie Ricard, mairesse ainsi que M. Michael Bernier, directeur général et greffier-trésorier soient autorisés à signer le contrat renouvelé au nom de la municipalité.

Proposeur : Louis Turcotte

Appuyeur : Marlène Langlois

**Adopté à l'unanimité.**

25-1130

5.20. Fermeture du bureau municipal pour la période des fêtes

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal souhaite informer la population et le personnel de la fermeture du bureau municipal durant la période des fêtes ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette fermeture s'inscrit dans les pratiques administratives habituelles et permet aux employés de bénéficier d'une période de repos ;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé et résolu que le bureau municipal soit fermé du 18 décembre 2025 au 4 janvier 2026 pour la période des fêtes ;

Il est également résolu que cette décision soit portée à la connaissance de la population par les moyens habituels de communication de la municipalité.

Proposeur : Mélanie Guenet

Appuyeur : Pascal Lemire

**Adopté à l'unanimité.**

**25-1131**

#### 5.21. Nomination de la mairesse suppléante

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal doit prévoir un mécanisme pour assurer la continuité des fonctions de la mairesse en cas d'absence ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil souhaite nommer un membre du conseil à titre de mairesse suppléante pour agir en l'absence de la mairesse ;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé et résolu que Mme Marlène Langlois soit nommée mairesse suppléante et soit autorisée à exercer toutes les fonctions de la mairesse en son absence, conformément à la réglementation en vigueur ;

Il est également résolu que cette nomination demeure en vigueur jusqu'à ce qu'un nouveau conseil soit élu ou qu'une autre décision soit prise par le conseil municipal.

Proposeur : Richard Gélinas

Appuyeur : Louis Turcotte

**Adopté à l'unanimité.**

**25-1132**

#### 5.22. Autorisation d'achat pour les calendriers des collectes 2026

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité souhaite procéder à la confection des calendriers de collectes de matières résiduelles 2026 pour distribuer à la population ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a pris connaissance de la soumission de Paparmane/Local 705 inc. au montant de 329 \$, plus les taxes applicables ;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé et résolu que le conseil municipal autorise la confection de calendriers des collectes de matières résiduelles pour l'année **2026** par la compagnie Paparmane/local 705 inc. au montant de 329 \$, plus les taxes applicables.

Proposeur : Pascal Lemire

Appuyeur : Daniel Massie

**Adopté à l'unanimité.**

25-1133

5.23. Demande de don de la Croix Rouge Canadienne

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu une demande de don de la part de la Croix-Rouge ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a analysé la demande et évalué les ressources disponibles ;

**EN CONSÉQUENCE,** il est résolu que la municipalité accorde la demande de don au montant de 75 \$ présentée par la Croix-Rouge.

Proposeur : Marlène Langlois

Appuyeur : Louis Turcotte

**Adopté à l'unanimité.**

25-1134

5.24. Demande de Loisirs Ste-Clotilde pour l'activité de la guignolée

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu une demande de prêt de son camion municipal de la part du comité des Loisirs de Ste-Clotilde pour l'activité de la guignolée ainsi qu'une demande de contribution financière pour bonifier les paniers de Noël ;

**CONSIDÉRANT QUE** le prêt du camion est conditionnel à l'approbation de l'assureur ;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé et résolu que le conseil municipal autorise, sous réserve de l'approbation de l'assureur, le prêt du camion municipal à Loisirs Ste-Clotilde conformément aux conditions établies ;

Il est également résolu que la demande de contribution financière soit accordée au montant de 2 000 \$ à Loisirs Ste-Clotilde pour bonifier l'offre des paniers de Noël de la guignolée.

Proposeur : Richard Gélinas

Appuyeur : Mélanie Guenet

**Adopté à l'unanimité.**

25-1135

5.25. Demande de gratuité pour le prêt d'équipement par Loisirs Ste-Séraphine

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu une demande de gratuité de la part des Loisirs de Ste-Séraphine concernant le boulier et les cartes de bingo ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a analysé la demande et évalué les ressources disponibles ;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé et résolu que la municipalité accorde la gratuité du boulier et des cartes de bingo à Loisirs Ste-Séraphine pour la période du 27 au 1<sup>er</sup> décembre 2025.

Proposeur : Mélanie Guenet

Appuyeur : Daniel Massie

**Adopté à l'unanimité.**

**25-1136**

**5.26. Bonification des conditions de travail des employés municipaux**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal souhaite améliorer les conditions de travail de ses employés ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a analysé les recommandations du directeur général ;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé et résolu que le conseil municipal autorise la bonification des conditions de travail des employés municipaux en octroyant le temps d'attente de 3 mois au lieu de 12 mois et 24 mois pour bénéficier du droit de congés maladie, de journée de qualité de vie et des assurances collectives.

Il est également résolu que les congés maladie non utilisés soient convertibles en compensation financière au 31 décembre de chaque année, et que les vacances annuelles non prises soient convertibles au 30 avril de la période de référence.

Proposeur : Louis Turcotte

Appuyeur : Pascal Lemire

**Adopté à l'unanimité.**

**25-1137**

**5.27. Autoriser Mme Catherine Basque comme représentante de la Municipalité pour les demandes de commandites**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité souhaite offrir des activités ou événements nécessitant la présentation de demandes de commandites ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal doit désigner une personne responsable pour effectuer ces démarches ;

**EN CONSÉQUENCE,** il est résolu que Mme Catherine Basque soit autorisée à agir comme représentante de la municipalité pour toutes les demandes de commandites, incluant la préparation, la soumission et le suivi des demandes.

Proposeur : Mélanie Guenet

Appuyeur : Marlène Langlois

**Adopté à l'unanimité.**

**25-1138**

**5.28. Modification du règlement numéro 58 constituant un comité consultatif d'urbanisme**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal souhaite modifier le règlement 58 constituant un comité consultatif d'urbanisme ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 2.4 du règlement prévoit actuellement la participation d'un seul conseiller municipal au comité ;

**EN CONSÉQUENCE,** il est résolu que l'article 2.4 du règlement 58 soit modifié afin de permettre la participation de deux conseillers municipaux au comité consultatif d'urbanisme ;

Il est également résolu que toutes les mesures nécessaires soient prises pour mettre en œuvre cette modification et que le règlement modifié soit publié conformément aux exigences légales.

Proposeur : Mélanie Guenet

Appuyeur : Daniel Massie

**Adopté à l'unanimité.**

**25-1139**

**6. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE**

---

**6.1. Embauche de M. Philippe Nadeau à titre de pompier volontaire**

**CONSIDÉRANT QUE** la régie intermunicipale de Notre-Dame-du-Bon-Conseil/Ste-Clotilde-de-Horton assure le service de protection contre les incendies pour la municipalité ;

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur du service incendie, M. Frédérick Marcotte de la régie recommande l'embauche de M. Philippe Nadeau à titre de pompier volontaire ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal souhaite appuyer cette recommandation ;

**EN CONSÉQUENCE,** il est résolu que la municipalité appuie la recommandation du directeur du service incendie de la régie intermunicipale concernant l'embauche de Philippe Nadeau à titre de pompier volontaire.

Proposeur : Pascal Lemire

Appuyeur : Mélanie Guenet

**Adopté à l'unanimité.**

25-1140

## 7. TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS

---

### 7.1. Autorisation d'achat d'une lampe de poche

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité souhaite acquérir une lampe de poche pour les besoins de ses services ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a évalué le besoin et le budget disponible pour cet achat ;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé et résolu que la municipalité autorise l'achat d'une lampe de poche au montant de 60 \$ plus les taxes applicables.

Il est également résolu que toutes les mesures nécessaires soient prises pour procéder à cet achat.

Proposeur : Richard Gélinas

Appuyeur : Marlène Langlois

**Adopté à l'unanimité.**

25-1141

### 7.2. Autorisation de signer l'avenant pour la réfection de la route de la Rivière de l'Est

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux de réfection sont prévus au rang de la Rivière-de-l'Est ;

**CONSIDÉRANT QUE** ces travaux comprennent notamment le remplacement de cinq ponceaux ;

**CONSIDÉRANT QU'UN** avenant a été proposé par la firme Avizo experts-conseils concernant les étapes des travaux de réfection ;

**CONSIDÉRANT QU'UN** certificat d'autorisation par le MELCCFP doit être obtenu pour débiter les travaux de réfection des ponceaux.

**EN CONSÉQUENCE,** il est résolu que la municipalité autorise Mme Julie Ricard, mairesse ainsi que M. Michael Bernier, directeur général, à signer l'avenant relatif à la réfection du rang de la Rivière-de-l'Est consistant au remplacement de cinq ponceaux. Le montant total est de 53 965 \$, plus les taxes applicables.

Il est également résolu que toutes les mesures nécessaires soient prises pour assurer la réalisation de ces travaux.

Proposeur : Richard Gélinas

Appuyeur : Marlène Langlois

**Adopté à l'unanimité.**

## 8. URBANISME

---

### 8.1. Dépôt de la liste des permis du mois d'octobre 2025

Le conseil municipal constate et mentionne que le directeur général et greffier-trésorier, Michael Bernier, dépose le rapport des permis du mois d'octobre 2025.

**25-1142**

### 8.2. Adoption de la résolution 25-1019 pour le lot 5 480 903 permettant la construction de 2 immeubles à logement

- CONSIDÉRANT QUE** par l'adoption de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation (PL31), la Municipalité peut, avant le 21 février 2027, autoriser un projet d'habitation qui déroge à la réglementation d'urbanisme locale en vigueur sur son territoire lorsque le projet comprend la construction d'au moins trois logements ;
- CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité désire utiliser le pouvoir qu'il lui est conféré en vertu de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation (PL31) pour le volet 1 ;
- CONSIDÉRANT QUE** le projet consiste à la construction de 2 bâtiments de 6 logements, qui sont considérés abordables ;
- CONSIDÉRANT QUE** le site visé n'est pas un lieu où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique, de santé publique, de protection de l'environnement ou de bien-être principal ;
- CONSIDÉRANT QUE** l'usage habitation est autorisé dans la zone visée par le projet ;
- CONSIDÉRANT** la volonté municipale de densifier et de créer de nouveaux logements à court terme sur son territoire ;
- CONSIDÉRANT** l'adoption du projet de résolution 25-1019 lors de la séance ordinaire du 2 octobre 2025 ;
- CONSIDÉRANT QU'** une consultation publique a eu lieu le 5 novembre 2025 à la suite de l'adoption du présent projet de résolution ;
- CONSIDÉRANT QU'EN** vertu de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation, le projet de résolution 25-1019 n'est pas susceptible d'approbation référendaire ;

**CONSIDÉRANT QUE** les modifications apportées au projet de résolution concernant les dérogations autorisées ont été présentées lors de la consultation publique du 5 novembre 2025 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les modifications apportées au projet de résolution concernant les conditions émises ont été présentées lors de la consultation publique du 5 novembre 2025 ;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé :

- de transmettre la résolution à la MRC d'Arthabaska ;
- d'adopter la présente résolution selon les dispositions ci-dessous mentionnées :

1) Territoire d'application

La présente résolution s'applique au lot 5 480 903 du cadastre du Québec situé dans la zone H16 ;

2) Dérogations autorisées

Malgré le règlement de zonage de la Municipalité, les dérogations suivantes sont autorisées sur le lot identifié à la présente résolution :

- a) La hauteur du bâtiment autorisée est de 10,369 mètres comparativement à la hauteur maximale autorisée habituellement de 7,5 mètres ;
- b) Le nombre de logements autorisés est de 12 comparativement à 1 logement par lot ;
- c) Le nombre de stationnements autorisés est de 20 comparativement à 24 stationnements.
- d) Le nombre d'usage principal et de bâtiment principal autorisé est de 2 comparativement à 1 selon l'article 5.1 du règlement de zonage (règlement no 61).

3) Conditions

- a) Le promoteur devra assumer l'entière responsabilité des frais reliés au changement des dimensions des tuyaux pour le service d'aqueduc, du pluvial et du sanitaire, incluant toute réparation ou bris faits sur les biens de la municipalité ;
- b) Les 2 bâtiments devront respecter la marge de recul avant et arrière, la marge de recul latéral d'un côté et les marges de recul latérales totales ;
- c) La distance entre les 2 bâtiments devra être de 12,71 mètres ;
- d) La construction des bâtiments devra être faite selon les plans soumis et les bâtiments devront être identiques ;
- e) Le promoteur devra disposer de la neige conformément à la réglementation en vigueur ;
- f) Toute modification au projet devra être soumise au CCU et au conseil municipal.

Un vote est demandé par M. Pascal Lemire. La mairesse s'abstient de voter. Résultat du vote :

Pour : Marlène Langlois, Daniel Massie, Louis Turcotte, Richard Gélinas et Mélanie Guenet

Contre : Pascal Lemire

**Adopté à la majorité des voix.**

25-1143

8.3. Adoption de la résolution 25-1020 pour le lot 5 480 899 permettant la construction d'un immeuble à logement

- CONSIDÉRANT QUE** par l'adoption de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation (PL31), la Municipalité peut, avant le 21 février 2027, autoriser un projet d'habitation qui déroge à la réglementation d'urbanisme locale en vigueur sur son territoire lorsque le projet comprend la construction d'au moins trois logements ;
- CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité désire utiliser le pouvoir qui lui est conféré en vertu de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation (PL31) pour le volet 1 ;
- CONSIDÉRANT QUE** le projet consiste à la construction d'un bâtiment de 4 logements, qui sont considérés abordables ;
- CONSIDÉRANT QUE** le site visé n'est pas un lieu où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique, de santé publique, de protection de l'environnement ou de bien-être principal ;
- CONSIDÉRANT QUE** l'usage habitation est autorisé dans la zone visée par le projet ;
- CONSIDÉRANT** la volonté municipale de densifier et de créer de nouveaux logements à court terme sur son territoire ;
- CONSIDÉRANT** l'adoption du projet de résolution 25-1020 lors de la séance ordinaire du 2 octobre 2025 ;
- CONSIDÉRANT QU'** une consultation publique a eu lieu le 5 novembre 2025 à la suite de l'adoption du présent projet de résolution ;
- CONSIDÉRANT QU'EN** vertu de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation, le projet de résolution 25-1020 n'est pas susceptible d'approbation référendaire ;
- CONSIDÉRANT QUE** les modifications apportées au projet de résolution concernant les dérogations autorisées ont été présentées lors de la consultation publique du 5 novembre 2025 ;
- CONSIDÉRANT QUE** les modifications apportées au projet de résolution concernant les conditions émises ont été présentées lors de la consultation publique du 5 novembre 2025 ;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé :

- de transmettre la résolution à la MRC d'Arthabaska ;
- d'adopter la résolution 25-1020 selon les dispositions ci-dessous mentionnées :

1) Territoire d'application

La présente résolution s'applique au lot 5 480 899 du cadastre du Québec situé dans la zone C-4

2) Dérogations autorisées

Malgré le règlement de zonage de la Municipalité, les dérogations suivantes sont autorisées sur le lot identifié à la présente résolution :

- a) Le nombre de logements autorisés est de 4 comparativement à 3 logements par lot;
- b) Type de logement autorisé, un quadruplex comparativement à un triplex ;
- c) Largeur de l'entrée charretière de 13 pieds comparativement 20 pieds.

3) Conditions

- a) Le promoteur devra assumer l'entièreté des frais advenant un bris sur les biens publics ;
- b) Le promoteur devra disposer de la neige conformément à la réglementation en vigueur ;
- c) Toute modification au projet devra être soumise au CCU et au conseil municipal.

Un vote est demandé par M. Pascal Lemire. La mairesse s'abstient de voter.

Résultat du vote :

Pour : Marlène Langlois, Daniel Massie, Louis Turcotte, Richard Gélinas et  
Mélanie Guenet.

Contre : Pascal Lemire

**Adopté à la majorité des voix.**

25-1144

## 9. LOISIRS

---

### 9.1. Adoption du comité de suivi MADA

**CONSIDÉRANT QU'EN** vertu de la résolution numéro 25-0927, adoptée lors de la séance du conseil du 9 septembre 2025, la municipalité a adopté sa nouvelle politique Municipalité amie des aînés (MADA) 2025-2028 et son plan d'action;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton est en démarche pour renouveler son accréditation en tant que Municipalité amie des aînés;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité entend offrir à sa population aînée une qualité de vie et un milieu de vie améliorée et s'engage à prendre tous les moyens possibles pour favoriser le bien-être des personnes aînées;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé et résolu que ce conseil crée un comité de suivi du plan d'action MADA 2025-2028 composé des personnes suivantes : Julie Ricard, Marlène Langlois, Mélanie Guenet, Catherine Basque et Marthe Désilets.

**QUE** ce conseil désigne Catherine Basque pour représenter la municipalité au sein du comité de suivi;

**QUE** la direction générale ou toute personne que la direction générale désignera à cette fin soit autorisée au nom de la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution;

**QU'UN** rapport financier soit déposé à la MRC d'Arthabaska faisant état des dépenses encourues au cours de la démarche, incluant le lancement de cette politique, dans les délais prévus et en fonction du budget initial attribué pour la municipalité.

Proposeur : Pascal Lemire

Appuyeur : Richard Gélina

**Adopté à l'unanimité.**

**25-1145**

9.2. Autorisation de présenter une demande d'aide financière au programme Circonflexe

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité souhaite déposer une demande d'aide financière afin de soutenir le projet d'offrir de l'équipement nautique à la population ;

**CONSIDÉRANT QUE** le programme circonflexe permet d'obtenir un soutien financier pour la réalisation de ce projet ;

**EN CONSÉQUENCE,** il est résolu que la municipalité autorise Mme Catherine Basque, coordonnatrice en loisirs et communications, à présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme circonflexe.

Proposeur : Mélanie Guenet

Appuyeur : Daniel Massie

**Adopté à l'unanimité.**

**25-1146**

9.3. Autorisation de présenter une demande d'aide financière à Loisirs Sports Centre-du-Québec

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité souhaite déposer une demande d'aide financière afin de soutenir le projet d'installation au parc du Pont Rouge ;

**CONSIDÉRANT QUE** le programme Loisirs Sports Centre-du-Québec offre un soutien financier pour la réalisation de projets dans ce domaine ;

**EN CONSÉQUENCE,** il est résolu que la municipalité autorise Mme Catherine Basque à présenter une demande d'aide financière auprès du programme Loisirs Sports Centre-du-Québec.

Proposeur : Richard Gélinas

Appuyeur : Pascal Lemire

**Adopté à l'unanimité.**

**25-1147** 9.4. Autorisation de présenter une demande dans le cadre du programme Pêche en herbe

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité souhaite organiser des activités d'initiation à la pêche sportive pour les jeunes de 6 à 17 ans de la population ;

**CONSIDÉRANT QUE** le programme pêche en herbe offre une aide matérielle et financière destinée à soutenir ce type d'activités ;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé et résolu que la municipalité autorise Mme Catherine Basque à présenter une demande d'aide dans le cadre du programme pêche en herbe ;

Proposeur : Louis Turcotte

Appuyeur : Marlène Langlois

**Adopté à l'unanimité.**

**10. VARIA**

---

**10.1. Renouvellement d'adhésion 2026 à la FQM**

**25-1148**

**CONSIDÉRANT QUE** l'adhésion annuelle de la Municipalité à la FQM arrive à échéance ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal souhaite continuer à bénéficier des services et avantages offerts par la FQM;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé et résolu que la municipalité procède au renouvellement de son adhésion à la Fédération québécoise des municipalités pour l'année 2026, que la somme de 1 794,35 \$, plus les taxes applicables, représentant les frais d'adhésion soient autorisés et imputés au poste budgétaire approprié, et que M. Michael Bernier soit autorisé à signer tout document nécessaire pour confirmer ce renouvellement.

Proposeur : Pascal Lemire

Appuyeur : Louis Turcotte

**Adopté à l'unanimité.**

25-1149

## 10.2. Demande de droit de passage Club motoneige ARDAD

**CONSIDÉRANT QUE** le Club de motoneige ARDAD a déposé une demande à la Municipalité afin d'obtenir un droit de passage pour son circuit de motoneige ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande vise une portion de 800 mètres située sur le 10e rang ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ARDAD s'engage à assurer l'entretien et la sécurité du tronçon utilisé par les motoneigistes ;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé et résolu que la Municipalité accorde à l'ARDAD un droit de passage pour son circuit de motoneige sur une distance de 800 mètres du 10e rang, selon le tracé présenté et soit en vigueur jusqu'à nouvel ordre.



Proposeur : Mélanie Guenet

Appuyeur : Louis Turcotte

**Adopté à l'unanimité.**

## 11. PÉRIODE DE QUESTIONS

---

25-1150

## 12. LEVÉE D'ASSEMBLÉE

---

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé de lever l'assemblée à 20 h.

Proposeur : Richard Gélinas

Appuyeur : Marlène Langlois

**Adopté à l'unanimité.**

SIGNÉ

---

**Julie Ricard, mairesse**

SIGNÉ

---

**Michael Bernier, directeur général et greffier-trésorier**

Je, Julie Ricard, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec et renonce à mon droit de veto. La mairesse a pris connaissance de toutes les résolutions qui précèdent et est en accord. En conséquence, elle n'exercera pas son droit de veto.

SIGNÉ

---

**Julie Ricard, mairesse**

<b>COMPTES PAYÉS</b>			
<b>PAR PRÉLEVEMENT</b>			
485	HYDRO-QUÉBEC (049)	ÉLECTRICITÉ CHALET DE SERVICE	132.34
486	VIDÉOTRON SENC	TÉLÉPHONE CELLULAIRE	213.89
487	HYDRO-QUÉBEC (049)	ÉLECTRICITÉ CENTRE COMMUNAUTAIRE	277.91
488	ACCEO SOLUTION INC.	FRAIS TRANSFERT OCTOBRE 2025	29.66
489	DESJARDINS	RVER OCTOBRE 2025	900.72
490	HYDRO-QUÉBEC (049)	ÉLECTRICITÉ CHALET DE SERVICES	116.44
491	HYDRO-QUÉBEC (304)	ÉLECTRICITÉ DISTRIBUTION	616.42
492	HYDRO-QUÉBEC (304)	ÉLECTRICITÉ DISTRIBUTION	2 270.00
493	HYDRO-QUÉBEC (510)	ÉCLAIRAGE DES RUES	1 417.13
494	HYDRO-QUÉBEC (049)	ÉLECTRICITÉ CENTRE COMMUNAUTAIRE	1 078.62
495	HYDRO-QUÉBEC (049)	ÉLECTRICITÉ CENTRE COMMUNAUTAIRE	1 727.58
496	HYDRO-QUÉBEC (485)	ÉLECTRICITÉ PARC LANDRY	34.01
497	BENEVA ASSURANCE	ASSURANCE COLLECTIVE	2 612.08
498	MINISTÈRE DU REVENU	DAS OCTOBRE 2025	15 671.78
499	AGENCE DE REVENU DU CANADA	DAS RÉGULIER OCTOBRE 2025	1 741.19
500	AGENCE DE REVENU DU CANADA	DAS RÉDUIT OCTOBRE 2025	4 766.14
501	REVENU QUÉBEC	DROIT IMMATRICULATION LOISIRS	43.04
502	GROUPE MASKATEL QUÉBEC SEC	TÉLÉPHONE, CENTRE ADMINISTRATIF	191.30
503	GROUPE MASKATEL QUÉBEC SEC	TÉLÉPHONE, BIBLIO.	58.63
504	GROUPE MASKATEL QUÉBEC SEC	TÉLÉPHONE, STATION D'EAU	146.70
505	GROUPE MASKATEL QUÉBEC SEC	TÉLÉPHONE, CENTRE COMMUNAUTAIRE	55.73
506	VIDÉOTRON SENC	TÉLÉPHONE CELL. (DU 7 OCT. AU 7 NOV.)	213.89
507	VISA	FRAIS POSTE, COPIE SÉCURITÉ	1 925.17
	<b>TOTAL DES RETRAITS PRÉAUTORISÉS</b>		<b>36 240.37</b>
	SALAIRES	PÉRIODE DU 40	5 775.80
	SALAIRES	PÉRIODE DU 41	5 827.43
	SALAIRES	PÉRIODE DU 42	9 230.23
	SALAIRES	PÉRIODE DU 43	5 220.88
	SALAIRES	PÉRIODE DU 43A (ÉLECTION)	1 438.24
	SALAIRES	PÉRIODE DU 44	5 321.12
	<b>TOTAL DES DÉBOURSÉS SALAIRES</b>		<b>32 813.70</b>
<b>COMPTES PAYABLES</b>			
<b>PAR CHEQUES</b>			
<b>NO</b>	<b>BÉNÉFICIAIRE</b>	<b>DESCRIPTION</b>	<b>MONTANT</b>
11351	MICHAEL BERNIER	DÉPLACEMENT, RENC. DG ET ÉLECTION	206.50
11352	ANNE ARBOUR	REMBOURSEMENT NON-RÉSIDENT	80.00
11353	CHRISTINE BEAUCHESNE	REMBOURSEMENT NON-RÉSIDENT	240.00
11354	ALARME 2200 INC.	CENTRALE BIBLIO	183.96
11355	ARCHIVE BOIS-FRANCS	TRAITEMENT ARCHIVE	3 749.81
11356	ASPHALTE RDA	ASPHALTE, VOIRIE	622.94
11357	LOUISE DE COURVAL	REMBOURSEMENT NON-RÉSIDENT	80.00
11358	GENEVIEVE BEAUREGARD DESGRANGES	REMBOURSEMENT NON-RÉSIDENT	270.00
11359	PATRICIA BLAIS	RÉSILIATION CONTRAT SALLE ENTRAIN.	124.00
11360	LOUISE BÉLIVEAU	REMBOURSEMENT NON-RÉSIDENT	80.00
11361	LA CITROUILLE ENCHANTÉE	CITROUILLE, COMITÉ EMBELISSEMENT	150.00
11362	CENTRE DE SERVICES SCOL. BOIS-FRANCS	LOCATION BIBLIO ET GYMNASE	2 579.00

11363	SONIA DRAPEAU	REMBOURSEMENT NON-RÉSIDENT	98.00
11364	EXCAVATION GAÉTAN DESLANDES	NIVELLAGE DIVERS CHEMINS ET RANGS	4 767.16
11365	STÉPHANIE FAUCHER	REMBOURSEMENT NON-RÉSIDENT	160.00
11366	CINTHIA GAGNON	REMBOURSEMENT NON-RÉSIDENT	80.00
11367	GOUSSIÈRE A. CHAMPOUX INC.	INSTALLATION RAMPE C.C.	1 187.08
11368	JENNYFER GRENIER	REMBOURSEMENT NON-RÉSIDENT	484.04
11369	DANIELLE LAROCHE	REMBOURSEMENT NON-RÉSIDENT	80.00
11370	LAURENTIDE ENVIRONNEMENT INC.	RÉCUPÉRATION RDD	159.71
11371	ÉVELINE LEMIRE	REMBOURSEMENT NON-RÉSIDENT	160.00
11372	RENAUD-BRAY	LIVRES, BIBLIO	175.09
11373	LOCATION D'OUTIL GGL INC MINI	LOCATION NACELLE FLUORESCENT	284.57
11374	MUNICIPALITÉ N-D-B-C	ENTENTE INCENDIE	2 723.71
11375	JULIETTE PINARD	REMBOURSEMENT NON-RÉSIDENT	968.09
11376	SANI-SECU G.D.	FOURNITURE CENTRE COMMUNAUTAIRE	372.02
11377	GROUPE RDL THETFORD/PLSESSIS INC.	VÉRIFICATION AUDIT LOISIRS	954.15
	<b>TOTAL DES CHÈQUES ET DÉPÔTS DIRECTS</b>		<b>21 019.83</b>
	<b>PAR DÉPÔTS DIRECTS</b>		
1118	RÉSEAU BIBLIO CQLM	FRAIS INSCRIPTION RÉUNION ANNUELLE	91.98
1119	PRO CIE NET INC	ENTRETIEN SEPTEMBRE CENTRE COM.	1 991.95
1120	TABLE DES AINÉS MRC D'ARTHABASKA	CONTRIBUTION	50.00
1121	APEX EXPERT CONSEIL	MISE AU NIVEAU ÉTUDE INGÉNIEUR EAU	459.18
1122	APEX EXPERT CONSEIL	MISE AU NIVEAU ÉTUDE INGÉNIEUR EAU	2 759.40
1123	EUROFINS ENVIRONEX	TEST D'EAU	316.47
1124	EXCAVATION ALEXENDRE ST-PIERRE	PREMIER VERS. ENL. NEIGE ET TROT.	143 890.58
1125	AUTOMATISATION JRTINC.	PLAN SUPPORT ET MISE À JOUR ANNUELLE	1 207.24
1126	BOURQUE RÉFRIGÉRATION INC.	ENTRETIEN ANNUEL CLIMATISATION	1 279.78
1127	BUROPRO	FOURNITURE ET CONTRAT PHOTOCOP.	825.74
1128	CONDOR CHIMIQUES INC.	COLASSE, VOIRIE	343.21
1129	CONTRO LECTRIC ENR.	RÉPARATION LUMIÈRES DE RUES	905.76
1130	MARTHE DÉSILETS	FRAIS DÉPLAC., FOURN. HEURE DE CONTE	177.89
1131	DEVELOTECH	VIS ET COLLANT REFLÉCH. POUR BOLLARD	154.06
1132	DHC AVOCATS INC.	FORFAIT ANNUEL	459.90
1133	ÉNERGIE SONIC INC.	DIESEL GARAGE ET AQUEDUC	1 922.61
1134	EUROFINS ENVIRONEX	TEST D'EAU	385.75
1135	EXCAVATION TPL	PREMIER VERS. ENTRÉE CHEMINS PRIVÉS	24 144.75
1136	9302-3703 QUÉBEC INC.	ESSENCE CAMION	728.91
1137	JOCELYN JUTRAS	FRAIS DÉPL. ET PLANTE CONDOLÉANCES	195.71
1138	LUMEN	FLUORESCENTS, GARAGE, CC	716.07
1139	MRC ARTHABASKA	COLLEC., VIDANGES ET TRANSP., FOSSES	16 374.83
1140	PRO CIE NET INC	ENTRETIEN OCTOBRE CENTRE COM.	1 797.92
1141	RHESUS INC.	PORTABLE, COPIE SÉCURITÉ TRANSF.	2 129.09
1142	JULIE RICARD	BALL JAUNE, LOISIRS	252.94
1143	SOLUTIONS MUNICIPALES DUCHARME	FOURNITURE ÉLECTION	2 423.05
1144	THOMAS CAYA (1982) INC.	FOURNITURES DIVERSES	368.66
	<b>TOTAL DES COMPTES PAYABLES</b>		<b>206 353.43</b>
	<b>GRAND TOTAL</b>		<b>296 427.33</b>